

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 FÉVRIER 2021

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN et le deux du mois de février, 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué conformément aux articles L2121-7, L2121-10 à L2121-12 du CGCT, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu inhabituel de ses séances, à savoir la Salle Polyvalente, sur la convocation qui leur a été adressé par Monsieur le Maire.

Présents : MM. BERNARD, MATHERON, MICHEL, LIOTARD, PEYRICHOU, BEAUME, MILLET, GAILLARD, DOPFFER, COLLANGE, MATHIEU, ROUSSEL, JACQUEMOUD, PAVIER.

Absent(s) / excusé(s) : MM. PIERSON.

Pouvoir(s) : MM.

Secrétaire : MM. PEYRICHOU Marie-France

Début de la séance : 20h00

Délibérations

- **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 24 novembre 2020**
Approuvés sans réserve.

N° 2021_01 SDED – sécurisation fils nus – dossier n°261680037AER

Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée délibérante que le Syndicat Départemental d'Énergie de la Drôme (SDED) a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la Commune, aux caractéristiques et financières suivantes :

Opération : électrification	
Renforcement du réseau Basse Tension (BT) à partir du poste Villageois	
Dépense prévisionnelle HT	10 830,82€
<i>dont frais de gestion : 515,75€</i>	
Plan de financement prévisionnel :	
Financements mobilisés par le SDED	10 830,82€
Participation Communale	Néant

Considérant la nécessité de se prononcer sur le sujet, Monsieur le Maire invite les membres du conseil à se prononcer sur le sujet. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- approuve le projet établi par le SDED, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts et à la convention de concession entre le SDED et ÉNEDIS ;
- approuve le plan de financement ci-dessus détaillé ;
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

N° 2021_02 SDED – raccordement individuel au pourcentage – dossier n°261680038AER

Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée délibérante que le Syndicat Départemental d'Énergie de la Drôme (SDED) a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la Commune, aux caractéristiques et financières suivantes :

Opération : électrification	
Raccordement au réseau Basse Tension (BT) pour alimenter un bâtiment Communal par création d'un poste sur le domaine public	
Dépense prévisionnelle HT	64 038,30€
<i>dont frais de gestion : 3 049,44€</i>	
Plan de financement prévisionnel :	
Financements mobilisés par le SDED	26 615,32€
Participation Communale	38 422,98€

Considérant la nécessité de se prononcer sur le sujet, Monsieur le Maire invite les membres du conseil à se prononcer sur le sujet. M. Laurent BERNARD, intéressé sur le sujet ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- approuve le projet établi par le SDED, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts et à la convention de concession entre le SDED et ÉNEDIS ;
- approuve le plan de financement ci-dessus détaillé ;
- en cas de participation Communale finale, celle-ci sera ajustée en fonction du décompte définitif des travaux et du taux de l'actualisation. Dans le cas où celui-ci excéderait la dépense prévisionnelle indiquée ci-dessus, la Commune s'engage à verser le complément de participation nécessaire pour respecter les pourcentages de financement indiqués ci-dessus ;
- décide de financer la part Communale par autofinancement ;
- s'engage à ce que la Commune verse sa participation dès réception du titre de recette transmis au Receveur du SDED ;
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

N° 2021_03 NATURA 2000 – Animation et gestion du site « FR8201680 – Landes, pelouses, forêts et prairies humides de Lus-la-Croix-Haute » - Année 2021

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que la commune contient un espace désigné en site Natura 2000 par l'état, intitulé « FR8201680 – Landes, pelouses, forêts et prairies humides de Lus-la-Croix-Haute ».

La commune a sollicité la Communauté des Communes du Diois (CCD) pour porter l'animation Natura 2000 de ce site.

La CCD porte cette animation depuis janvier 2016, confiant à la commune la Présidence du comité de pilotage de son site,

instance décisionnelle des actions à mettre en œuvre et défini par convention.

Considérant la nécessité de poursuivre ce schéma de gouvernance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention décide :

- de valider l'objet et les termes de la convention 2021 de création d'un service commun de gestion et d'animation Natura 2000 précisant les rôles de la CCD et de la commune ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

N° 2021_04 Délivrance en nature d'une coupe – conditions de l'affouage

- Vu le Code forestier et notamment son article L145-1 ;

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante qu'il a délibéré favorablement pour la délivrance de la coupe dans les parcelles n° 1, 11, 33, 39, 47, 92 et 130 de la forêt de Lus-la-Croix-Haute.

Considérant la nécessité de fixer les conditions de l'affouage 2021, Monsieur le Maire invite les membres du conseil à se prononcer sur le sujet.

M. Thibaut COLLANGE, intéressé sur le sujet ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 voix pour, 0 contre, 0 abstention, décide :

- d'affecter au partage en nature entre les bénéficiaires de l'affouage pour la satisfaction de leurs besoins ruraux ou domestiques les coupes en question ;
- d'effectuer le partage par feu ;
- que l'exploitation de la coupe sera réalisée par les bénéficiaires de l'affouage sous la garantie de trois habitants solvables choisis par le conseil municipal, à savoir :
 - ✓ Monsieur BEAUME Patrick,
 - ✓ Monsieur DOPFFER Christian,
 - ✓ Monsieur MATHERON Alain ;
- que le délai d'exploitation est fixé au 31 mars 2023 ;
- que tout affouagiste souhaitant demander un lot en 2022 devra obligatoirement avoir terminé son lot au 31 mars 2022 ;
- qu'au terme de ce délai, il pourra être procédé à la déchéance des affouagistes qui n'auraient pas terminé l'exploitation de leur lot.

N° 2021_05 Réhabilitation de la cour de l'école – demande de financement

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante le projet de travaux relatif à la réhabilitation de la cour de l'école. Il précise que l'enveloppe financière globale correspondante est réévaluée à 101 085 Euros HT. Il précise que l'état serait en mesure également de participer financièrement au projet dans le cadre de la DETR / DSIPL

Le plan de financement prévisionnel pourrait être le suivant :

Dépenses prévisionnelles	Montant – HT	Recettes prévisionnelles	Montant - HT
Réhabilitation de La cour de l'école	Travaux 74 256,00	État DETR / DSIPL (25%)	25 271,00
	Aménagements 26 829,00	Conseil Régional A-R-A (25%)	25 271,00
		Conseil Départemental 26 (30%)	30 325,00
		Autofinancement (20%)	20 218,00
Total	101 085,00	Total	101 085,00

Considérant la possibilité de solliciter une subvention supplémentaire en faveur de cette opération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention décide :

- d'adopter le programme de l'opération de réhabilitation de la cour de l'école estimé à 101 085 Euros HT ;
- d'autoriser Monsieur le maire à solliciter auprès de l'état, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et du Département de la Drôme, une subvention la plus élevée possible ;
- de s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions sollicitées ;
- d'autoriser Monsieur le maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Divers

- **Régies municipales – information de la suppression de la régie de recettes des droits de place, photocopie et tennis** : paiement par titre individuel du service correspondant en lieu et place des régies.
- **Commissions communales – point d'étape sur dossiers en cours** :
 - travaux : étude réhabilitation de la Gendarmerie / réhabilitation cours de l'école / avancée des travaux aux Aiguilles,
 - environnement - agriculture : projets agricoles
 - économie – tourisme : réflexion pour un développement durable et respectueux de l'environnement,
 - forêts : gestion à adapter suite au changement climatique.
- **EPIC Les Stations de la Drôme – transfert activité BDD** : participation financière communale à finaliser avec l'EPIC.
- **Matériel communal** : projet d'acquisition d'une nouvelle chargeuse pelleteuse.
- **Jardin partagé** : environ 500 m² au lieu dit l'Église, projet de convention avec la structure porteuse à établir.
- **Site Hôtel Le Chamouset** : partenariat avec la Communauté des Communes du Diois pour un projet de construction.
- **Salle polyvalente – projets de travaux** : électricité / structure charpente / pignons / étanchéité terrasse.

Fin de la séance : 22h40

